



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 009 / FECAFOOT / CR / 2026 DE LA COMMISSION DE RECOURS

Affaire :

ZION FOOTBALL ACADEMY C./ ANDONG NE MINTA

(Recours contre le Procès-verbal N° 003/LRFC/SG/CRHD/26 du 02 mars 2026 de la Commission Régionale d'Homologation et de Discipline de la Ligue Régionale de Football du Centre)

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois d'avril,

BON A PUBLIER

- Vu la Constitution du Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu les Statuts, les Règlements Généraux, le Règlement Financier et le Code Disciplinaire de la FECAFOOT ;
- Vu les résolutions de la session ordinaire de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FECAFOOT du 10 octobre 2023 ;
- Vu le Procès-verbal N° 003/LRFC/SG/CRHD/26 du 02 mars 2026 de la Commission Régionale d'Homologation et de Discipline de la Ligue Régionale de Football du Centre ;
- Vu le recours du club ZION FOOTBALL ACADEMY daté du 04 mars 2026 ;
- Vu les pièces du dossier de la procédure ;

La Commission de Recours composée de :

- | | |
|--------------------------|------------------|
| - MAMBINGO Eitel, | Président ; |
| - NTEDE Faustin, | Vice-Président ; |
| - MENGUE BIKORO ONGUENE, | Membre ; |
| - EKOSSO LOBE YESCOT | Membre ; |

A rendu dans l'affaire susvisée la décision dont le dispositif suit :

PAR CES MOTIFS

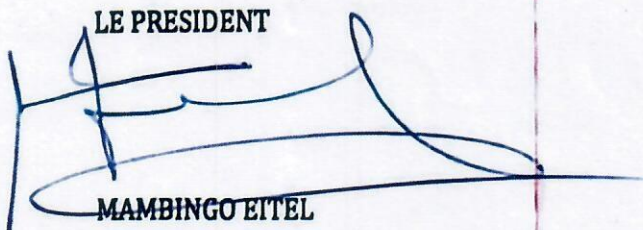
Statuant contradictoirement à l'égard des parties, conformément aux textes en vigueur de la FECAFOOT et à l'unanimité des voix des membres présents ;

- Reçoit le club ZION FOOTBALL ACADEMY en son appel comme fait dans les forme et délai réglementaires ;
- L'y dit cependant non fondé ;

EN CONSEQUENCE

- Confirme la décision querellée ;
- Laisse les frais de procédure à la charge de la partie appelante ;
- Ordonne la publication de la présente décision conformément à la réglementation en vigueur.

LE PRESIDENT



MAMBINGO ETEL

LE VICE-PRESIDENT



NTEDE FAUSTIN

LES MEMBRES



EKOSSO LOBE YESCOT



MENGUE BIKORO ONGUENE